



Prêt à la consommation vente de mon bien aux enchères

Par **maxls_old**, le **18/06/2007** à **16:39**

bonjour,

Suite à ma perte d'emploi, je n'ai pas pu rembourser mon prêt à la consommation. Aujourd'hui l'huissier de justice me réclame la totalité du prêt soit la somme de 9900 euros. Étant au rmi j'ai fait un versement de 150 euros ou je m'engage à verser cette somme chaque mois. L'huissier de justice m'a répondu que l'organisme de crédit était impitoyable et qu'il me ferait passer devant le juge et que le jour de l'audience faudrait que je verse une somme de 5000 euros minimum sinon la maison de crédit mettrait mon "bien" en vente aux enchères. Question que je vous pose: un organisme de crédit peut-il mettre mon "bien" en vente dès le moment où je rembourse ma dette mensuellement? Merci et bonne journée